

FORUM : Conseil des droits de l'homme

QUESTION : L'IA : Menace pour les Droits de l'Homme ?

soumis par : le Brésil

L'Assemblée Générale,

Observant de l'évolution rapide de l'intelligence artificielle (IA) et de son introduction dans de nombreux aspects de notre vie quotidienne, à savoir, le travail, l'éducation ou la santé, une vigilance particulière est de mise pour encadrer son développement ainsi que son utilisation dans le respect des droits humains, afin de protéger aussi bien des abus divers et variés que l'utilisation abusives de nouveaux outils, que des risques liés à la surveillance des citoyens, dont les données personnelles,

Rappelant que la Déclaration universelle des droits de l'homme repose sur la protection des droits fondamentaux, qui sont la dignité, l'égalité, la vie privée et la liberté d'expression, qui doivent guider les décisions relatives à l'utilisation des technologies de l'IA afin que personne ne soit laissé sur le bord de la route ou, au contraire, placé dans une situation discriminatoire comme le prescrit l'article 19, de la Déclaration universelle des droits de l'homme : "Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit."

Prenant en compte que l'IA peut apporter des solutions à des problèmes, tels que améliorer les soins médicaux ou valoriser des ressources alimentaires et, d'un autre côté, amené à des difficultés majeures, comme les moyens discriminatoires au sein des systèmes de recrutement ou les manipulations pouvant influencer l'opinion publique ,

Constatant avec une vive préoccupation que l'IA, a le pouvoir de renforcer les inégalités d'ordre sociale et économique, alors que certains métiers pourraient être remplacés par des machines, menaçant ainsi le droit au travail et qu'il conviendrait dès lors de créer des règles claires des restrictions souhaitables d'utilisation pour promouvoir une utilisation d'IA juste et équitable,

1. *Invite* a lancer un appel pressant à tous les pays membres en faveur d'une négociation d'une convention internationale sur l'intelligence artificielle, de façon à trouver des règles claires destinées à protéger les droits fondamentaux, tels que le droit à la vie privée, à l'égalité et à la liberté d'expression.

2. *Constate* que l'usage incontrôlé de l'intelligence artificielle peut entraîner des discriminations à travers, par exemple, des biais dans les recrutements ou par la manipulation de l'opinion public par des algorithmes, appelant à des mesures urgentes pour encadrer ces usages,

3. *Se félicite* de la mise en place d'une commission spécialisée qui suit l'impact de l'intelligence artificielle sur les droits humains et le travail, et qui est chargée de proposer des stratégies concrètes pour limiter les inégalités sociales et économiques engendrées par ces technologies,

4. *Propose* d'introduire des dispositifs de formation et de reconversion professionnelle pour les travailleurs ayant perdu leur emploi en raison de l'automatisation, ainsi qu'une incitation à des investissements publics, dans le but d'assurer un accès équitable à ces dispositifs.

Décide de rester activement saisi de la question.
